

Partie 2 ■ Appuyé par :

J'affirme être membre du Barreau du Québec et j'appuie la candidature de M^e _____
au poste d'administrateur du Barreau du Québec.

	SIGNATURE	PRÉNOM ET NOM (en lettres moulées)	N^o MEMBRE (3 derniers chiffres)	BARREAU DE SECTION
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				

3.5 Je n'ai pas fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par un organisme compétent du Barreau du Québec, par le Tribunal des professions ou, le cas échéant, par le Conseil de la magistrature.

(Si oui, expliquez brièvement. De plus, joignez une copie des décisions.)

3.6 Je n'ai pas fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors du Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une décision rendue par un organisme compétent du Barreau du Québec ou par le Tribunal des professions.

(Si oui, expliquez brièvement. De plus, joignez une copie des décisions.)

J'accepte que le Comité électoral réfère, de façon dénominalisée, au Comité indépendant créé par le Conseil d'administration toute situation qui pourrait nuire à la fonction convoitée ou à la dignité de la profession. Le Comité indépendant a l'unique mandat de déterminer s'il est nécessaire d'imposer au candidat de rendre cette information publique.

Si je refuse de remplir cette déclaration, cette information sera rendue publique par le Comité électoral aux membres du Barreau du Québec.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à _____, ce ____ jour de _____ de l'an _____.

Signature

Partie 4 ■ Présentation du candidat

Chaque candidat est autorisé à fournir une **présentation d'au plus 2 400 mots, sans mise à page, en respectant les trois rubriques (Présentation, Expériences et réalisations, Objectifs)**. Une version Word doit être transmise à M^e Sylvie Champagne à schampagne@barreau.qc.ca.

IMPORTANT : Ces renseignements constituent les seuls messages de communication électorale qu'un candidat peut transmettre aux membres du Barreau du Québec.